

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), M. BOURDOLLE Philippe (M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

Affiché le : 18/10/2022

19. Plan de sobriété relatif aux illuminations des fêtes de fin d'année.

La commune de Boisseuil subit les répercussions financières de la crise énergétique qui touche actuellement le pays.

Le plan de sobriété du gouvernement impose aux collectivités territoriales et à leurs agents, aux utilisateurs des bâtiments communaux notamment les associations ainsi qu'aux ménages des efforts afin de réduire les coûts d'énergie.

Ainsi, il est proposé d'apporter les ajustements suivants concernant les illuminations de Noël :

- la période sera réduite avec une mise en place à partir du 9 décembre 2022 et un rangement dès le 2 janvier 2023,
- la durée de l'éclairage sera également réduite pour l'ensemble des décorations avec une extinction entre 22h et 6h,
- aucun investissement ne sera réalisé en 2022 pour le renouvellement des décorations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'acter le principe d'un plan de sobriété pour les illuminations de Noël.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

